Commune de CHAMPSAC
1, Rue des Fontaines
87230 CHAMPSAC

N° 2025/015
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 avril 2025

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

Pour :
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq,
le vendredi 11 avril à 17h30
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence d'Émeline GIAMBELLUCO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2025

Présents : Émeline GIAMBELLUCO, Christian PROVILLE, Nicole CHADELAUD, Sophie LE GAL, Charles WACHENHEIM, Sylvain THOMAS, Christelle RAMA, Christian TALLET, Emmanuelle MAIGNE, Julien CURNIER
Absents : Marianne ROCHE, Florent VAUDON, Jean-Pierre CHALARD, Sylvain LACOUR
Pouvoirs : Jean-Pierre CHALARD a donné pouvoir à Nicole CHADELAUD
Secrétaire de séance : Sophie LE GAL

2025-015 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – – Budget Principal – M57

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n° 840 du 02 décembre 2022 adoptant la norme comptable M57 et le règlement budgétaire et financier,
Considérant que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée,
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2025 de la Commune de CHAMPSAC pour l'exercice 2025,
Considérant que les documents budgétaires ont été transmis 12 jours avant la date de cette séance,

Ayant entendu l'exposé du Maire et au vu de la présentation globale du budget,
Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
ADOPTE à l'unanimité le **Budget Primitif 2025** au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes qui s'équilibre comme suit :

- La somme d'un million quatre-vingt-douze mille trois cent quatre-vingt-dix euros et soixante-cinq centimes ***(1 092 390,65 €)*** tant en dépenses qu'en recettes de **Fonctionnement.**
- La somme de quatre cent quatre-vingt-huit mille trois cent cinquante euros et trente centimes ***(488 350,30 €)*** tant en dépenses qu'en recettes d'**Investissement.**

Ainsi dit et délibéré le jour, mois, et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 11 avril 2025

Mme le Maire,
Emeline GIAMBELLUCO

MAIRIE de CHAMPSAC 87 (Haute-Vienne)

Certifiée exécutoire le : 11/04/2025 / Publié ou notifié le : 24/04/2025

Accusé de réception en préfecture
087-218703601-20250411-2025DB015-DE
Reçu le 25/04/2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
087-218703601-20250411-2025DB015-DE
Reçu le 25/04/2025